

La négociation, je m'en occupe!

Cette chronique a pour but de vous informer du dépôt syndicat dans le cadre du renouvellement de la convention collective.

Contrer la surcharge de travail

L'alourdissement des tâches et la surcharge de travail sont importants. Il nous est demandé continuellement d'en faire plus avec moins. Parlez-en entre autres aux secrétaires d'école. Dans ce cadre, nous revendiquons la mise sur pied d'un comité de travail national qui aura pour mandat d'analyser la situation problématique des surcharges de travail en priorisant les classes d'emplois suivantes: surveillant d'élèves au primaire et secondaire, le personnel en service de garde et les secrétaires d'école.



Comité paritaire de dotation

Lors des comblements de postes, les commissions scolaires nous imposent de plus en plus d'exigences sur ces derniers. Elles limitent ainsi les opportunités d'avancement et les chances de promotion.



Nous revendiquons la mise en place d'un comité paritaire de dotation au niveau local pour faire en sorte que le processus soit standardisé, transparent et équitable pour tous. Ce comité serait composé de deux représentants de chacune des parties. Il aurait comme mandat de s'assurer de la nécessité du test et d'établir sa pertinence en fonction du poste visé; de déterminer les standards de réussite, à savoir, la note de passage, les résultats, les motifs de refus et de s'assurer que le fardeau de la preuve incombe à l'employeur.

Période de repos

La convention collective prévoit déjà deux pauses par journée de travail. Cependant lorsque la journée excède 7 heures aucune pause additionnelle n'est prévue. Nous voulons prévoir une période de repos additionnelle de quinze minutes par période de trois heures de travail d'une durée supérieure à sept heures.



Élaboration des postes en service de garde

Les postes en service de garde doivent comporter le plus grand nombre d'heures. Cependant, il arrive qu'une personne doive entrer au travail pour 30 minutes ou moins. Nous voulons contrer ces abus en prévoyant qu'un bloc de travail est d'une durée minimale d'une heure.



Il est bon de savoir...

Absence de moins de 4 jours

Le supérieur immédiat peut vous exiger un billet médical attestant de la nature et de la durée de votre invalidité lors d'une absence de moins de 4 jours. Cependant, ce certificat est aux frais de la commission et il doit être demandé au moment de votre absence.



Le 18e colloque de l'APPA approche à grands pas!

Les informations concernant le colloque seront disponibles sur notre site internet dès cette semaine. Les inscriptions débuteront le 23 février à 10 heures. Le colloque a lieu les 19 et 20 mars pour le secteur général et de l'adaptation scolaire et le 21 mars pour les membres des services de garde.



Arbre de l'entraide

(par Natacha Provençal, au nom du Comité Appaide)

À la suite de notre dernière rencontre du Comité Appaide, nous avons décidé de vous faire part d'une de nos activités passées qui a eu un grand succès. Le bilan de cette activité fut concluant et nous souhaitons partager cette petite tranche de vie syndicale avec vous toutes et vous tous!

Lors de l'assemblée générale du 29 octobre 2014, le comité Appaide a tenu une activité pour souligner la semaine nationale de la santé et de la sécurité au travail (CSN). Le thème étant « *La santé psychologique au travail, quand la charge émotionnelle au travail affecte la santé psychologique* », le comité d'entraide a présenté un arbre afin d'y mettre des pensées positives aux branches. Cet arbre a dix branches représentant les dix conseils pour une santé mentale équilibrée et positive: accepter les compliments, être à l'écoute de ses émotions, cultiver une saine estime de soi, se faire de bons amis, établir un budget réaliste, apprendre à gérer efficacement le stress, entretenir des relations familiales positives, s'adapter aux changements qui nous touchent, découvrir sa propre spiritualité, s'engager socialement ou faire du bénévolat.

Chacun des membres présent à l'assemblée a été invité à écrire une pensée positive qui a pour rôle de nous soutenir et nous aider à passer au travers de notre quotidien professionnel, personnel et familial. Nous sommes très heureux et fiers de la grande participation des membres. Notre arbre a reçu une cinquantaine de feuilles de pensées

positives. Nous en avons pigé une douzaine que nous aimerions partager avec vous. Et si une, ou des pensées, retiennent votre attention, vous interpelle et vous fait du bien, permettez-vous de l'écrire et de l'afficher bien à la vue dans votre milieu de travail, à la maison ou un endroit déterminant pour vous. On vous invite aussi à écrire votre propre pensée positive et à l'afficher afin de vous soutenir dans votre quotidien.

Voici ces pensées: accepter la différence, s'aider mutuellement, accepter les idées des autres, soyer fier de vos accomplissements, la bienveillance est un vieux mot encore d'actualité, on fait toujours une différence, même si ça ne paraît pas aujourd'hui, prend le temps pour toi, arrêtons le jugement et aidons nos consœurs, prendre le temps de respirer, laissez-vous aller à vos désirs les plus profonds, offrir un sourire, être solidaire, être écouté, communiquer le plus authentique possible, s'affirmer et avoir l'esprit ouvert.

En échange d'une pensée positive, les membres recevaient un coupon de tirage afin de pouvoir gagner un sac cadeau de chocolat fin de la chocolaterie DouceSoeur. L'heureuse gagnante est M^{me} Claudine Léveillé.

Prenez soin de vous et des autres, au plaisir.



Changements de pratique

Depuis le début de l'année scolaire, la CSDM nous annonce des changements de pratique concernant 5 sujets : le congé autofinancé, l'accès au stationnement du centre administratif, les vacances entières de l'année de la retraite, la prestation d'assurance salaire lors de complication de grossesse et l'assignation temporaire des saisonniers en CSST. L'APPA contestera par voie de grief quatre de ces changements de pratique. Seul le changement en lien avec le stationnement ne fera pas l'objet d'une contestation.

Pour prendre connaissance de ces changements de pratique, nous vous invitons fortement à lire l'*Express RH* que vous recevez dans vos courriels de la CSDM. Voici une brève description des changements :

- Le congé autofinancé ne pourra être pris que si la moitié (50%) ou plus a été financé. Entrée en vigueur le 30 juin 2015.
- Les stationnements du centre administratif et de l'annexe seront désormais payants pour tous.

- Pour avoir droit aux vacances entières de l'année de la retraite, la personne devra quitter à l'une des sept (7) dates suivantes : la journée de son 55^e (ou 60^e ou 65^e) anniversaire de naissance ou la journée de son 35^e (ou 36^e ou 37^e ou 38^e) anniversaire de service. Ce changement de pratique s'applique aussi à ceux qui ont déjà fait leur demande de retraite. Toutefois, ils ont la possibilité de modifier leur date de retraite afin de coïncider avec l'une des 7 dates.

- Les prestations d'assurance-salaire versées lorsque survient une complication de grossesse ou un danger d'interruption de grossesse, cesseront 4 semaines avant la date prévue d'accouchement. C'est déjà le cas pour les prestations de la CSST.

- À compter de la prochaine période estivale, la CSDM procédera à l'assignation temporaire des saisonniers en CSST.

Pour nous ces changements de pratique sont faits de façon abusive et contraire à la pratique, ce qui diminue encore une fois nos conditions de travail.



ENSEMBLE!
Retrouvez-nous en ligne: www.appa.qc.ca
Opinion des lecteurs: ensemble@appa.qc.ca

